



**ASSOCIATION RESTAURANT
ET GARDERIE DE LANS
« LES PTIOTS LANNIAUX »**

Madame, Monsieur,

Notre association propose la restauration et la garderie périscolaire des enfants scolarisés sur la commune de Lans. Elle est gérée par un groupe de parents **bénévoles** très attachés à perpétuer ces services, et ce, en combinant souplesse, convivialité, et qualité.

Nous vous prions de trouver ci-joint le dossier permettant votre inscription et contenant les informations pratiques sur le fonctionnement des services. **Merci de le vérifier et de corriger le cas échéant les informations qui y sont renseignées.** Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter l'un des membres du conseil d'administration dont la liste vous est présentée ci-dessous.

Nous serons heureux de vous compter parmi nos prochains adhérents.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE VICE-PRÉSIDENTE	HALLEZ Gwenaëlle LABRY Anne-Gaëlle	03 85 90 20 08 06 18 92 04 62
TRÉSORIÈRE VICE-TRÉSORIÈRE	RENARD Sylvie FERNIER Séverine	07 86 16 46 59 06 26 17 24 21
SECRÉTAIRE VICE-SECRÉTAIRE	PLOUVIER Lysiane DEVIF Evelyne	06 79 84 84 13 06 87 19 20 06

Aucune information concernant le restaurant scolaire et/ou la garderie ne doit transiter par les écoles.

Un numéro de téléphone (**03.85.96.75.53**) et le **portail famille** sont mis à votre disposition.

Le répondeur est consulté tous les jours avant 9h30 par la responsable garderie et cantine.

Le mail ptiotslanniaux@yahoo.fr n'est plus actif : merci de ne plus communiquer sur cette adresse.

Les inscriptions aux services de cantine et/ou de garderie se font via le lien <http://lans.fr/associations/les-p-tiots-lanniaux/portail-famille.html> à l'aide des login et mot de passe qui vous ont été attribués.

Afin d'anticiper et d'organiser au mieux la prochaine rentrée, nous vous remercions de nous retourner les documents nécessaires à l'inscription de votre/vos enfant/s **le 14 juin 2018 lors de la permanence** :

- La fiche de renseignements vérifiée, corrigée si besoin et signée ;
- La fiche d'autorisations vérifiée, corrigée si besoin et signée ;
- La fiche d'urgence vérifiée, corrigée si besoin et signée ;
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile » « individuelle accident corporel » pour chaque enfant inscrit ;
- La fiche d'inscription aux services complétée et signée ;
- Le règlement intérieur signé ;
- Le règlement de l'adhésion annuelle (30€ pour un enfant, 40€ pour deux enfants et plus) ;
- Pour les parents séparés ayant la garde alternée des enfants, le calendrier de garde rempli et signé des deux parents.

**Votre accès aux services pour l'année 2018/2019 ne sera activé
que si votre dossier est rendu complet.**

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos salutations distinguées.

Les Membres du Bureau

A retourner



**ASSOCIATION RESTAURANT
ET GARDERIE DE LANS
« LES PTIOTS LANNIAUX »**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance de l'enfant	Nom et Prénom du père	Nom et Prénom de la mère

PÈRE	MÈRE
Adresse complète:	Adresse complète (si différente):
N° téléphone domicile :	N° téléphone domicile (si différent) :
N° portable :	N° portable :
N° téléphone professionnel :	N° téléphone professionnel :
N° portable professionnel :	N° portable professionnel :
Adresse électronique obligatoire* :	Adresse électronique obligatoire* :

** nous indiquer l'adresse à privilégier pour la communication*

Fait à :

Le :

Signature :



AUTORISATIONS⁽¹⁾

Je soussigné(e)

agissant en qualité de

de l'enfant / des enfants :

autorise les personnes suivantes (6 maximum) à le ou les récupérer à la sortie de la garderie périscolaire :

Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone

Pour toute personne mineure (de 11 à 17 ans), l'association doit également disposer d'une décharge de responsabilité rédigée par le responsable légal. Cette décharge désengage la responsabilité de l'association et de ses membres une fois le/les enfant/s récupéré/s.

autorise les membres et employés de l'association à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

autorise les prises de vue photographiques ou les enregistrements audiovisuels de mon/mes enfants.

Fait à :

Le :

Signature :

⁽¹⁾ cocher la case



FICHE D'URGENCE

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique		
Observations particulières		
Si PAI, nom, adresse et n° de téléphone du médecin:		

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique		
Observations particulières		
Si PAI, nom, adresse et n° de téléphone du médecin:		

Nom et Prénom de l'enfant	Date de naissance	Classe
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique		
Observations particulières		
Si PAI, nom, adresse et n° de téléphone du médecin:		

Numéro de Sécurité Sociale :	Adresse du centre de Sécurité Sociale :
Numéro de contrat d'assurance :	Adresse de l'assureur :

En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné par sa famille.

Fait à :

Le :

Signature :



CALENDRIER DE GARDE ALTERNEE

Semaines du papa : en vert
Semaines de la maman : en jaune
Semaines de vacances / JF / SD : en gris

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14

Fait à :

Le :

Signatures :



FICHE D'INSCRIPTION

Garderie Matin 07h25 – 08h30

Inscription **annuelle** ⁽¹⁾ régulière – Planning semaine à cocher

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Inscription **occasionnelle** ⁽²⁾

Garderie Soir 16h45-17h45

Inscription **annuelle** régulière – Planning semaine à cocher

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Inscription **occasionnelle**

Garderie Soir 17h45 – 18h45

Inscription **annuelle** régulière – Planning semaine à cocher

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Inscription **occasionnelle**

Repas

Inscription **annuelle** régulière – Planning semaine à cocher

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Inscription **occasionnelle**

- (1) en cas d'inscription annuelle, votre enfant sera inscrit toute l'année les jours sélectionnés. Vous n'aurez qu'à annuler les services dont vous n'aurez plus besoin, au coup par coup.
(2) En cas d'inscription occasionnelle, vous devrez réserver lors de vos besoins.

Fait à :

Le :

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR – RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

1. COORDONNEES

Le restaurant scolaire et la garderie périscolaire de Lans sont situés 33 Grande Rue – 71380 Lans
Le numéro de téléphone est 03 85 96 75 53
<http://lans.fr/associations/les-p-tiots-lanniaux/portail-famille.html>

2. CONDITIONS D'ACCES

L'accès aux services est réservé aux enfants scolarisés à Lans dont les parents auront adhéré à l'association, rempli et signé les documents.
Sont prioritaires les enfants dont les deux parents travaillent ou élevés par un seul parent.

De façon exceptionnelle, les enfants scolarisés à Lans dont l'un des parents est indisponible pour un temps limité (maladie, maternité...) peuvent être accueillis.

Les enfants doivent être propres : hygiène corporelle, propreté vestimentaire et capacité à solliciter l'accès aux toilettes.

Les enfants ne doivent pas être confiés malades ; s'ils le sont pendant la période d'accueil, les parents seront prévenus par la personne d'encadrement.

Dans tous les cas, aucun médicament ne sera donné, sauf pour maladie chronique (Projet d'Accueil Individualisé).

3. EFFECTIFS

La capacité d'accueil totale en garderie périscolaire est réglementée à 24 enfants (10 de moins de 6 ans + 14 de plus de 6 ans pour un encadrant). **En cas d'inscriptions trop nombreuses, l'association se réserve le droit de refuser l'accueil à un ou plusieurs enfants selon l'ordre d'inscription.** La durée d'accueil ne peut excéder 2 heures par jour et par enfant de moins de 6 ans. Cette durée exclut le temps de restauration.

L'effectif maximum autorisé au restaurant n'est pas réglementé, mais ne pourra excéder la capacité d'accueil pour laquelle la structure est agréée, à savoir 52 enfants. **En cas d'inscriptions trop nombreuses, et pour des raisons évidentes de sécurité, l'association se réserve le droit de refuser l'accueil à un ou plusieurs enfants selon l'ordre d'inscription.**

4. FONCTIONNEMENT

La garderie périscolaire fonctionne exclusivement pendant les jours de classe : de 7h25 jusqu'au retour dans la cour de l'école et de 16h45 à 18h45.

Le matin, les parents conduisent leurs enfants jusqu'à la personne d'encadrement.

Le petit-déjeuner ne doit pas être pris à la garderie périscolaire.

Le soir, les enfants sont pris en charge à la fin des cours par la personne d'encadrement.

Les enfants de maternelle non scolarisés l'après-midi ne peuvent être accueillis à la garderie périscolaire du soir.

Les parents doivent venir chercher leurs enfants dans les locaux de la garderie.

Les enfants ne sont rendus qu'à leurs parents ou aux personnes mandatées par eux ; ces dernières devant présenter une pièce d'identité.

La fiche d'autorisation doit être fournie avant l'accès au service de garderie périscolaire.

Le restaurant fonctionne exclusivement pendant les jours de classe de 11h45 jusqu'au retour dans la cour de l'école.

Les enfants sont tenus de goûter chaque plat au restaurant.

Pour les adaptations aux contraintes alimentaires, l'association se réserve le droit d'accéder ou non à la demande des parents.

Les enfants sont pris en charge par les employées de l'association, à la sortie de l'école à 11h45 et ramenés dans la cour de l'école après le repas. Les parents ne peuvent pas aller chercher leurs enfants au restaurant, sauf s'ils sont malades ou en cas de RDV fixes (orthophonistes...). Dans ce cas, une décharge de responsabilité devra être signée.

Toute inscription aux services admet un total respect du présent règlement, sans quoi les enfants se verront refuser l'accès à ce service, temporairement ou définitivement. Le présent règlement intérieur est valable pour l'année scolaire 2018/2019 à compter de la date d'inscription.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je l'accepte sans condition ni réserve.

Fait à :

Le :

Signature

Les enfants de maternelle non scolarisés l'après-midi, ne peuvent être accueillis au restaurant.

Pendant les plages horaires de fonctionnement des services, les enfants sont sous la responsabilité de l'association et donc de ses représentants qui disposent de toute autorité pour éviter les débordements de discipline.

5. ASSURANCES

Chaque enfant doit obligatoirement être assuré pour les dommages qu'il peut subir ou faire subir à d'autres enfants.

L'attestation d'assurance doit être fournie avant l'accès au service.

En cas d'urgence, la responsable fera appel aux services d'urgence (pompiers 18, SAMU 15) et prévendra aussitôt les parents.

La fiche d'urgence doit être fournie avant l'accès au service.

6. RESERVATION

L'inscription aux services se fait via le portail famille (<http://lans.fr/associations/les-p-tiots-lanniaux/portail-famille.html>) **au plus tard à 12h00 le jeudi de la semaine S pour la semaine S+1. Passé ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte pour la semaine S+1.**

Dans le cas d'une absence imprévue d'un enfant, le repas du jour réservé concerné ne sera pas remboursé.

Dans le cas d'une absence prolongée d'un enfant, le premier repas ne sera pas remboursé. Les repas suivants pourront l'être sous réserve de prévenir le restaurant scolaire le premier jour d'absence de l'enfant, **impérativement avant 9h30 au 03.85.96.75.53**

En ce qui concerne la garderie, tout créneau non annulé **48h ouvrées** (LMMJV hors JF) avant la date d'absence sera facturé.

7. COTISATION

La cotisation annuelle a été fixée par délibération des membres du bureau lors de l'assemblée générale.

La cotisation est de 30€ pour une famille avec un enfant et de 40€ pour une famille de deux enfants et plus.

La cotisation est due pour l'année scolaire et ne pourra en aucun cas être proratisée à la fréquentation des services.

Les institutrices et instituteurs, titulaires ou nommés pour un remplacement à l'école maternelle ou primaire, bénéficient du même tarif qu'un adhérent de l'association.

8. TARIFS

Les tarifs des prestations ont été fixés par délibération des membres du bureau lors de l'assemblée générale.

Les prix de la garderie périscolaire par enfant sont :

T1	07h25 – 08h30	2 €
T2	16h45 – 17h45	2.80 € (goûter compris)
T3	17h46 – 18h45	2 €

Toute tranche horaire entamée est due et ne peut être fractionnée.

Si l'enfant est inscrit sur le créneau 16h45-17h45, le service sera facturé, même si l'enfant est récupéré à 16h45, à la sortie de l'école.

Le prix du repas par enfant est de 4,40€.

9. PAIEMENT

Le paiement est effectué dès réception de la facture sur le portail famille, par chèque bancaire libellé à l'ordre des P'tiots Lanniaux, au plus tard le 10 de chaque mois. **Nous nous déchargeons de toute responsabilité en cas de règlement en espèces déposé dans la boîte aux lettres.**

En cas de retard de paiement après relance, l'association se réserve le droit d'interdire l'accès aux services.